



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

Evry, le 23 Août 2016

Affaire suivie par Sonia GUERBOIS
Tél. : 01.69.91.92.85
Fax : 01.69.91.94.39
Mél : sonia.guerbois@essonne.gouv.fr
REF : SGw/DRCL/BEPAFI/SSPILL
n°

160977

La Préfète de l'Essonne

à

Monsieur le Président
de l'Établissement Public d'Aménagement
Paris-Saclay

Objet : Code minier – demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (ZAC du quartier de l'École Polytechnique).

Par demande du 27 janvier 2016, vous avez sollicité une autorisation de recherche d'un gîte géothermique à basse température à l'Albien sur les communes d'Orsay, Palaiseau, Saclay et Vauhallan et une autorisation d'ouverture de travaux de forage sur les communes de Palaiseau et Saclay.

Vos demandes seront soumises à enquête publique **du jeudi 22 septembre 2016 au lundi 24 octobre 2016 inclus**. Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête fixant les modalités de cette enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du code de l'environnement, un avis au public annonçant l'enquête publique sera inséré, par mes soins et à vos frais, dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Essonne (Le Républicain édition Essonne – Le Parisien édition Essonne). Il vous appartiendra donc de régler directement à ces journaux les factures qu'ils vous présenteront.

De plus, je vous rappelle que vous devez afficher de manière lisible sur les lieux de l'installation projetée, **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique c'est à dire le vendredi 2 septembre 2016 et pendant toute la durée de celle-ci**, l'avis d'enquête ci-joint. Celui-ci devra être conforme aux dimensions et caractéristiques définies par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Pour la Préfète et par délégation,
La Chef du bureau des enquêtes publiques,
des activités foncières et industrielles


Mireille FARGE



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES**

ARRÊTÉ

**n° 2016.PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/651 du 23 août 2016
portant ouverture d'une enquête publique unique relative :**

- à la demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique à basse température à l'Albien sur les communes d'Orsay, Palaiseau, Saclay et Vauhallan**
- à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forage sur les communes de Palaiseau et Saclay**

**présentées par l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay
(ZAC du quartier de l'École Polytechnique)**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

VU le code minier (nouveau) et notamment les articles L.124-4 à L.124-9, L.164-1 et L.164-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 et suivants,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains,

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne,

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de M. David PHILOT, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 16 janvier 2015 portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, en qualité de sous-préfète de Palaiseau,

L'accomplissement de cette formalité sera attesté par la Préfète de l'Essonne et par les maires concernés, un procès-verbal sera à adresser à la Préfète de l'Essonne, Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles – Boulevard de France – CS 10701 – 91010 EVRY cedex.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, le pétitionnaire devra procéder à l'affichage lisible et visible de la voie publique du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, en respectant les modalités définies par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Eau/Géothermie).

ARTICLE 3 :

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier de demandes d'autorisation comportant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre, préalablement ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public :

- à la mairie de Palaiseau, siège de l'enquête : service Développement Urbain, 5 rue Louis Blanc 91120 Palaiseau,
- à la mairie de Saclay : salle des mariages, 12 place de la mairie 91400 Saclay.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du projet et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Palaiseau, siège de l'enquête, et de la mairie de Saclay.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur par correspondance au siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Palaiseau, dans les meilleurs délais, et elles devront parvenir avant la date de clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès du pétitionnaire (Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, 6 Boulevard Dubreuil 91400 ORSAY, Service communication, Tél. : 01 64 54 36 50, Mél.: contact@oin-paris-saclay.fr)

Le dossier pourra, en outre, être consulté, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Essonne auprès du Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de ce bureau, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 4 :

Par décision du Tribunal administratif de Versailles en date du 3 août 2016, Monsieur Georges-Michel BRUNIER, Ingénieur Bâtiment en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement, celui-ci sera remplacé par Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement, qui a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales faites sur ce projet, les jours et heures suivants :

1. Vendredi 23 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Palaiseau (service Développement Urbain)
2. Mercredi 28 septembre 2016 de 14h30 à 17h30 à la mairie de Saclay (salle des mariages)
3. Samedi 1^{er} octobre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Palaiseau (accueil général de la mairie, 91 rue de Paris 91120 Palaiseau)
4. Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saclay (salle des mariages)
5. Mardi 18 octobre 2016 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Palaiseau (service Développement Urbain)

ARTICLE 12 :

Le secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne,
Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France,
Les Maires des communes d'Orsay, Palaiseau, Saclay et Vauhallan,
Le Commissaire enquêteur,
Le Pétitionnaire, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Secrétaire Général absent,
La Sous-Préfète de Palaiseau


Chantal CASTELNOT